Une filière forestière résiliente à l'heure de l'incertitude

PLAN STRATÉGIQUE 2027-2032



Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT 3

LE SYNDICAT EN MOTS, ET EN CHIFFRES 4

LA GUERRE TARIFAIRE COMME TRAME DE FOND 5

UNE MISE EN MARCHÉ EN ÉVOLUTION 6

CHOIX STRATÉGIQUES 2027-2032 7

1 OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ POUR VISER LA RÉSILIENCE 7

2 DES PRODUCTEURS CONNUS, INFORMÉS ET ENGAGÉS 10

3 UNE ORGANISATION MODERNE AU SERVICE DES PRODUCTEURS 13

4 UN LEADERSHIP ASSUMÉ DANS LA FILIÈRE FORESTIÈRE ET AU-DELÀ 14

TABLEAU SYNOPTIQUE - PLAN 2027-2032 16

ANNEXE - DONNÉES CLÉS POUR LE SUIVI 17

Mot du président

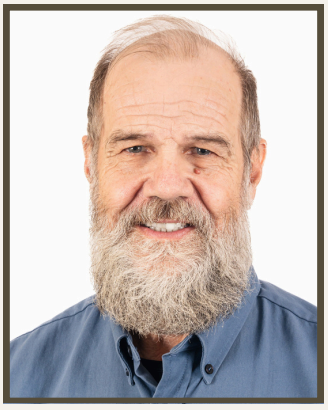

Chers propriétaires forestiers,

Cela fait longtemps qu'on vous en parlait, le voici enfin : au nom de toute notre équipe, je suis très fier de vous présenter aujourd'hui le plan stratégique 2027-2032 du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.

Un plan stratégique, c'est quoi? *Grosso modo*, c'est la feuille de route qui définit les priorités du Syndicat, et aussi, qui orientera ses actions pour les prochaines années à venir. C'est, en quelque sorte, la boussole qui doit nous aider à traverser les eaux agitées qui se dressent devant nous, et nous permettre de nous rendre à bon port.

Le document que vous nous soumettons aujourd'hui est le fruit d'un processus de longue haleine qui s'est amorcé dans la foulée du dernier rapport d'évaluation périodique du Syndicat par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Il nous a amenés à réfléchir sur l'état de notre filière forestière, sur les défis auxquels elle fait face. À regarder ce qui se fait ailleurs, dans d'autres filières. À vous consulter, bien évidemment, pour nous assurer de demeurer collés à vos priorités et vos réalités. Et à consulter aussi d'autres acteurs de notre filière forestière régionale, et notamment les acheteurs. Car même si nos intérêts et nos trajectoires ne convergent pas toujours, nous naviguons au final sur les mêmes eaux, et dépendons de la vitalité d'une même filière. À ce titre, nous avons une responsabilité partagée face à son avenir.

Le nom donné à cette feuille de route, qui doit nous conduire à l'horizon 2032, n'est pas anodin : il est sans équivoque sur le principal défi auquel nous devrons faire face. D'abord et avant tout, nous devrons continuer d'affronter, minimalement jusqu'en janvier 2029, l'incertitude liée à la guerre tarifaire lancée par Donald Trump. Les tarifs américains ne font pas mal qu'aux acheteurs : les producteurs voient la demande pour leur bois diminuée de manière importante, tout comme les prix qui leur sont offerts.

Ensuite, on ne peut passer outre l'incertitude sur le mode même par lequel nous mettons en marché notre principal produit dans le Sud du Québec, le bois de sciage sapin-épinette. Bien que la question ait en principe été réglée il y a plus de deux ans maintenant, lorsque la Régie a autorisé notre règlement sur la mise en marché collective, la convention de mise en marché nécessaire pour donner vie à ce nouveau système fait toujours l'objet d'un arbitrage. Et bien malin celui qui pourrait prédire quand celui-ci prendra fin!

Vous comprendrez que le Syndicat a peu de contrôle sur ces deux éléments. Nous pouvons, et devons toutefois agir sur ce qui est à notre portée pour renforcer la résilience de notre filière et faire en sorte qu'elle ressorte plus forte de cette période d'incertitude. Et c'est ce que ce plan d'action nous permettra de faire. Celui-ci n'est certainement pas parfait, d'autant plus qu'il s'agit d'un premier exercice du genre pour le Syndicat. Nous n'en sommes pas moins très fiers du résultat. Nous invitons maintenant les milliers de propriétaires forestiers du territoire, de l'Estrie à la Montérégie, à se l'approprier, et à nous aider à lui donner vie.

Solidairement vôtre,

André Roy
Président
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec

Le Syndicat

En mots

Le Syndicat

Nous sommes avant tout un syndicat professionnel ayant pour mission de promouvoir, de défendre et de sauvegarder les intérêts socio-économiques de nos membres, qui sont des propriétaires forestiers actifs dans le Sud du Québec. Nous y parvenons notamment en travaillant à développer la mise en marché de leurs produits et la mise en valeur de leurs boisés.

L'Office de producteurs

Nous agissons également à titre d'office responsable de l'administration du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud du Québec, conformément à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. À ce titre, nous représentons les intérêts collectifs de l'ensemble des producteurs forestiers du territoire, qu'ils soient membres du Syndicat – ou pas. Nous veillons également, en leur nom, à l'application des mécanismes de mise en marché permettant aux producteurs d'obtenir des conditions de commercialisation justes et équitables.

Et en chiffres !

14 610
producteurs inscrits à nos registres

6 439
sont aussi membres du Syndicat

876 869
mètres cubes solides de bois livrés aux usines (2025)

68,91 M$
générés par les producteurs par la vente de bois (2025)



Mise en contexte

La guerre tarifaire comme trame de fond

Il faut le reconnaître : la guerre économique lancée contre le Canada par les États-Unis a des répercussions importantes sur les producteurs forestiers d'ici, et a en conséquence pesé lourd dans la conception de la présente planification stratégique. Depuis janvier 2025, la filière forestière québécoise, dont 38 % de la production est destinée au marché américain, fait face à d'importantes turbulences. Historiquement parmi les principaux fournisseurs étrangers de bois d'œuvre résineux des États-Unis, le Québec doit désormais composer avec de nouveaux droits de douane de 10 % imposés par Washington, qui s'ajoutent aux droits compensateurs (14,63 %) et antidumping (20,56 %) déjà en place, portant la charge tarifaire totale à 45,19 %.

Au cours des dernières années, plusieurs scieries québécoises ont annoncé leur fermeture. Celles qui demeurent réduisent considérablement leur approvisionnement auprès des producteurs, et dans bien des cas, le prix qui leur est offert peine à les inciter à la récolte. De manière globale, les industriels accentuent leurs pressions pour pouvoir s'alimenter davantage, et à prix toujours plus dérisoire, au sein de la forêt publique, au plus grand mépris du principe de résidualité pourtant inscrit dans la Loi.

Le Sud du Québec pas épargné

Situés à proximité de la frontière des États-Unis, les producteurs forestiers du Sud du Québec ne sont pas épargnés. Seulement pour 2025, et par rapport à l'année précédente, plusieurs indicateurs connaissent un recul significatif : volume de bois de sciage mis en marché, revenus des producteurs, livraisons de bois d'exportation, etc. Cette tendance semble malheureusement s'accentuer en 2026.

Une planification axée sur la résilience

La guerre tarifaire risque de continuer à entraîner des répercussions importantes au cours de la période visée par la planification stratégique. Les cibles établies, particulièrement pour les objectifs concernant directement la mise en marché, peuvent paraître modestes au regard des données historiques. En réalité, elles visent davantage à freiner la décroissance et favoriser la résilience de la production forestière régionale, compte tenu de l'environnement actuel. Étant donné l'imprévisibilité des décisions américaines, l'atteinte de ces cibles demeure incertaine. Malgré ces défis, le Syndicat demeure confiant : cette feuille de route ambitieuse dans le contexte, permettra de soutenir les producteurs forestiers au cours des prochaines années, ainsi que l'ensemble de la filière, et d'atténuer le plus possible les effets de la guerre tarifaire.

Les impacts

-5 %
volume de bois de sciage mis en marché (2025)

-6,5 %
revenus issus de la mise en marché du bois (2025)

-19 %
livraisons de bois de sciage (par rapport à mai 2025)

-40 %
livraisons de bois d'exportation (par rapport à mai 2025)

-23 %
livraisons de bois globales (par rapport à mai 2025)

Mise en contexte

Une mise en marché en évolution

En parallèle, une autre source d'incertitude pour la période visée concerne le mécanisme par lequel les producteurs forestiers mettront en marché leur bois de sciage sapin-épinette, qui demeure de loin le principal produit forestier commercialisé dans le sud du Québec.

En septembre 2024, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé le Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des producteurs forestiers du Sud du Québec, ouvrant ainsi la voie à la mise en marché collective de ce produit. Ce modèle, déjà bien établi dans plusieurs filières agricoles, vise à renforcer le pouvoir de négociation des producteurs et à améliorer les conditions de commercialisation.

Toutefois, les négociations entre le Syndicat et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), représentant les acheteurs du territoire, n'ont pas permis de conclure une première convention unique de mise en marché. Cette convention doit notamment établir les catégories de produits, les mécanismes de fixation et d'ajustement des prix, les règles de mesurage ainsi que les autres modalités nécessaires à l'entrée en vigueur du nouveau système.

Un processus d'arbitrage déterminant

Constatant l'impasse, le Syndicat a officiellement demandé l'arbitrage en mai 2025. Ce processus permettra à la Régie d'entendre les parties concernées avant de rendre une décision qui tiendra lieu de convention de mise en marché et qui s'imposera tant aux producteurs qu'aux acheteurs. Or, diverses démarches préalables entreprises par le CIFQ ont retardé l'avancement du dossier, si bien qu'au moment d'écrire ces lignes, aucune date d'audience n'avait encore été fixée.

L'échéancier de cette décision et la date d'entrée en vigueur de la mise en marché collective constitueront des facteurs déterminants pour l'évolution de la filière forestière au cours des prochaines années. Ils pourraient influencer l'atteinte de certains objectifs du présent plan stratégique, particulièrement ceux liés à l'optimisation des outils de mise en marché.



Un chiffre qui veut tout dire

53 % de l'ensemble du bois mis en marché dans le Sud du Québec en 2025 était du bois de sciage sapin-épinette.

Axe 1

Optimiser la mise en marché pour viser la résilience

Objectif 1
Réussir l'implantation de la mise en marché collective du bois de sciage sapin-épinette

Le bois de sciage de sapin-épinette est la principale source de revenus des producteurs. L'implantation de la mise en marché collective dans ce secteur revêt un caractère stratégique dans le contexte actuel : la négociation collective devrait permettre de rééquilibrer le rapport de force avec les industriels, de mieux encadrer les fluctuations de prix et, par conséquent, d'offrir une plus grande prévisibilité des revenus aux producteurs, malgré les soubresauts tarifaires. Alors que le processus d'arbitrage de la première convention de mise en marché se poursuit devant la Régie, et même si l'horizon d'implantation de ce nouveau système demeure pour le moment incertain, il importe que le Syndicat s'assure de défendre les priorités identifiées par les producteurs. Par ailleurs, et une fois ce nouveau mode de mise en marché effectif, il sera crucial d'en évaluer adéquatement les retombées, et de tenir compte des apprentissages des premières années d'opérationnalisation et des réalités vécues sur le terrain, dans une perspective d'amélioration continue, pour les producteurs comme pour les acheteurs et les autres acteurs de la filière.

Indicateur

Taux de satisfaction des producteurs envers la mise en marché collective

Cibles

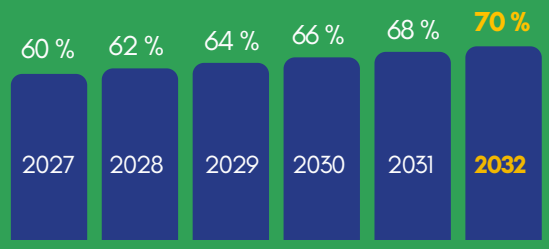

Note

Les cibles devront être ajustées au regard de l'entrée en vigueur effective du nouveau système.

Pistes de solution

- Continuer de défendre les concepts de transparence des prix et de « qualité égale, prix égal » chers aux producteurs lors de l'arbitrage de la future convention de mise en marché collective
- Toujours dans le cadre du processus d'arbitrage, plaider en faveur de l'établissement de règles claires et applicables de manière uniforme à l'ensemble des producteurs et des acheteurs
- Produire différents outils de communication, dont des capsules vidéo, afin de vulgariser le fonctionnement du nouveau système et favoriser son appropriation par les producteurs
- Mettre en place une boîte courriel à réponse rapide pour adresser les questionnements des producteurs
- Conduire un sondage annuel de satisfaction sur la mise en place de la mise en marché collective et recueillir les commentaires et recommandations des producteurs
- Tenir périodiquement des consultations avec les principaux acheteurs et les groupements forestiers du territoire afin d'adresser les problématiques en amont, lorsque possible
- Entamer des discussions avec l'ATBE en vue d'une possible convention de transport
- Sonder les producteurs sur l'opportunité que le Syndicat puisse assumer un rôle accru dans la gestion des données administratives des producteurs de bois rond, incluant le sciage sapin-épinette, notamment afin de faciliter l'application des exigences de traçabilité découlant de la réglementation européenne (EUDR)

Axe 1

Optimiser la mise en marché pour viser la résilience

Objectif 2
Optimiser l'octroi et le suivi des contingents pour le bois de pâtes et papiers

Dans le secteur des pâtes et papiers, le respect, une meilleure adéquation entre les volumes contingentés et les volumes effectivement livrés contribue à maintenir un climat de confiance entre les producteurs, le Syndicat et les acheteurs, tout en consolidant la fiabilité de leur chaîne d'approvisionnement. Bien que le Syndicat observe une nette amélioration ces dernières années en la matière par la mise en place d'incitatifs pour ceux qui respectent et produisent les contingents qu'ils ont demandés, la situation demeure en partie tributaire du prix des autres produits forestiers : lorsque ceux-ci sont plus intéressants, les producteurs sont davantage portés à réorienter leurs efforts vers ces produits. Comme on ne peut obliger un acheteur à acheter le bois, nous ne pouvons exiger des producteurs qu'ils produisent. Nous pouvons, toutefois, les encourager à respecter leurs engagements en matière de production, d'autant plus que leur non-respect constitue une critique récurrente du principal acheteur dont le produit est contingenté dans le territoire.

Indicateur

Taux d'utilisation des contingents pour le produit de la pâte

Référence : 89 % (2024)

Cibles

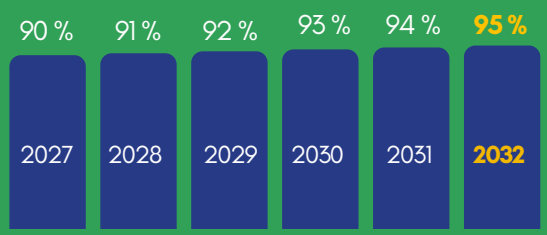

Pistes de solution

- Renouveler l'entente avec Domtar visant le versement d'une prime incitative aux producteurs pour le respect des volumes de livraison prévus
- Inclure des données spécifiques au taux d'utilisation des contingents émis pour les différentes essences au sein du rapport d'activité annuel
- Procéder à l'identification, sur la base de données historiques, des producteurs les plus à risques de ne pas livrer leurs contingents, et réaliser des interventions de sensibilisation ciblées
- Étudier la possibilité de favoriser les producteurs qui respectent leurs demandes de contingents en leur attribuant un avantage lors de la mise en marché de leur production
- Réfléchir à l'opportunité de mettre en place un mécanisme permettant la redistribution des contingents attribués à un producteur qui ne serait pas en mesure de livrer les volumes prévus sans pénalité pour celui-ci afin de responsabiliser les producteurs sur leur demande de contingent

Axe 1

Optimiser la mise en marché pour viser la résilience

Objectif 3

Stimuler la récolte des essences sous-exploitées

Bien qu'il soit la deuxième région qui produit le plus de bois issu de la forêt privée au Québec, le Sud du Québec laisse une part importante de sa possibilité forestière inexploitée, notamment dans les feuillus durs et les autres résineux. Certaines essences résineuses, comme le pin, la pruche et le mélèze disposent de peu de débouchés à l'heure actuelle. Une meilleure utilisation du potentiel forestier du territoire passe par une plus grande exploitation de ces essences, mais aussi par une meilleure mobilisation des bois en Montérégie. Cette région, dominée par les essences feuillues, représente une particularité sur le territoire, et possède un énorme potentiel forestier sous-exploité, en raison de plusieurs défis : proximité des milieux urbains, manque d'entrepreneurs en récolte et de transporteurs, faible présence d'acheteurs, manque de liens structurés entre producteurs et acheteurs, concurrence du bois de chauffage, etc. Dans cette région, plusieurs boisés appartiennent également à des propriétaires qui tirent leurs revenus principaux de d'autres productions agricoles. Une valorisation accrue du potentiel de ces essences pourrait par ailleurs permettre aux producteurs d'atténuer, en partie, les effets de la guerre tarifaire avec les États-Unis.

Indicateur 1

Volume annuel récolté de feuillus durs et d'autres résineux dans le Sud du Québec

Référence : 294 936 mcs (2025)

Cibles 1

2027	2028	2029	2030	2031	2032
297 k	300 k	303 k	306 k	310 k	**315 k**

Indicateur 2

Volume annuel récolté en Montérégie

Référence : 114 680 mcs (2025)

Cibles 2

2027	2028	2029	2030	2031	2032
116 k	117 k	119 k	121 k	123 k	**125 k**

Pistes de solution

- Mettre en place un forum montérégien pour la mobilisation des bois incluant l'Agence forestière de la Montérégie, l'UPA-Montérégie, les conseillers forestiers de la région et le Groupement des Cantons
- Rendre disponible un bottin de ressources pour les producteurs de la Montérégie répertoriant les groupements, les entrepreneurs et conseillers, les transporteurs et acheteurs actifs sur le territoire
- Dédier une ressource à l'identification de nouveaux acheteurs et de nouveaux marchés pour les bois feuillus durs et les autres résineux, autant pour la Montérégie que pour l'Estrie
- Consulter les acheteurs existants de feuillus afin de mieux cibler les essences et les qualités recherchées, en vue de présenter les opportunités d'approvisionnement d'intérêt pour les transformateurs, et examiner les pistes pour mieux les communiquer aux producteurs
- Poursuivre les efforts de visibilité entrepris par le Syndicat sur le territoire de la Montérégie
- Évaluer la faisabilité d'un projet visant à soutenir les scieries artisanales de la Montérégie à développer un site de vente structuré et permanent
- Déposer systématiquement une proposition dans le cadre du volet montérégien du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de maximiser les retombées des initiatives spécifiques à la région
- Rester à l'affût des nouveaux débouchés pour certaines essences résineuses sous-exploitées mais présentant un fort potentiel, comme le mélèze, la pruche et le pin
- Tenter de trouver de nouveaux acheteurs pour les essences feuillues dans les produits de palettes sur le territoire, afin d'augmenter les débouchés et stimuler les prix
- Explorer des alternatives possibles pour le bois ne trouvant pas preneur, ou de faible qualité (exemple : biomasse forestière)
- Soutenir les producteurs acéricoles dans la redirection vers la mise en marché du bois auparavant utilisé pour le chauffage, maintenant que plusieurs érablières sont passées à l'électricité
- Renforcer la collaboration avec les divisions de la Montérégie et de l'Estrie des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), compte tenu qu'un grand nombre de producteurs acéricoles sont également producteurs forestiers

Axe 2

Des producteurs connus, informés et engagés

Objectif 4
Actualiser le profil des propriétaires forestiers pour mieux comprendre leurs besoins

Grâce à l'étude de caractérisation des producteurs forestiers menée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le Syndicat actualisera sa connaissance des producteurs forestiers de son territoire, notamment en matière de mise en marché. L'appropriation des constats qui y sont posés l'aidera à orienter la prise de décision, et à mieux planifier ses interventions et à offrir un accompagnement mieux adapté, notamment en matière de mobilisation des bois.

Indicateur

Nombre de mesures d'appropriation mises en œuvre

Cibles



Pistes de solution

- Procéder à l'analyse de caractérisation de la FPFQ et extraire les données régionales
- Faire une présentation des principaux constats régionaux et les implications potentielles aux administrateurs, et à l'équipe de direction
- Rédiger et diffuser un article détaillé au sein de l'Arbre-PLUS portant sur l'évolution du portrait régional des producteurs forestiers
- Envisager l'offre de nouveaux outils de mise en marché afin de répondre aux besoins opérationnels identifiés
- Mettre à jour, au besoin, les mesures proposées à la Planification stratégique 2027-2032 au regard des constats posés par l'étude



Axe 2

Des producteurs connus, informés et engagés

Objectif 5
Maintenir une communication proactive avec les producteurs forestiers

Une communication proactive est essentielle pour informer et mobiliser les producteurs, tout en favorisant une meilleure connaissance des pratiques, programmes et mesures soutenant la mise en valeur des boisés. Au cours des dernières années, le Syndicat a accru ses efforts de communication, notamment en lien avec les assemblées et les dossiers stratégiques, afin de mieux remplir son rôle d'office de producteurs. Dans un contexte où les producteurs sont fortement sollicités et où l'information circule abondamment, le défi consiste toutefois à maintenir des communications pertinentes sans créer de surinformation. Parallèlement, les coûts élevés d'impression et de distribution ont conduit à réduire certains envois papier de l'Arbre-PLUS au profit du numérique. La prochaine période représente ainsi une occasion de poursuivre les efforts entrepris et d'adapter les moyens de communication afin de transmettre la bonne information, au bon moment, par le canal le plus approprié.

Indicateur 1

Nombre annuel cumulé de communications à l'endroit des producteurs

Référence : 93 (2025)

Cibles 1

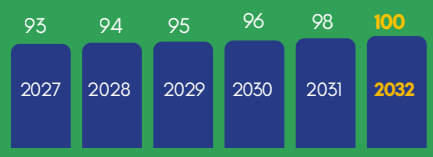

Indicateur 2

Évolution de l'audience des communications numériques

Référence : 6 182 (2026)

Note

Audience numérique :

- **Producteurs dans les listes d'envoi courriel :** 4 576
- **Abonnés à la page Facebook du Syndicat :** 1 606

Cibles 2



Pistes de solution

- Revoir le format de l'infolettre La Minute forestière pour le rendre plus dynamique et pour communiquer davantage de nouvelles au sein d'un même envoi, de manière abrégée, comme on peut l'observer dans d'autres productions
- Maintenir une visibilité stratégique dans l'écosystème médiatique régional pour faire connaître différentes initiatives mises en œuvre afin d'augmenter la visibilité du Syndicat auprès des producteurs
- Compléter le calendrier annuel de publication Facebook pour rejoindre davantage de producteurs actifs sur les réseaux sociaux
- Mettre en place un groupe Facebook dédié aux producteurs forestiers de la Montérégie, comme c'est le cas pour les producteurs de l'Estrie
- Acquérir l'expertise et les équipements nécessaires au développement d'une offre de contenu vidéo de courte et moyenne durée, afin de mieux rejoindre la relève agricole et les producteurs qui s'informent par l'intermédiaire des réseaux sociaux et du contenu audiovisuel
- Assurer à long terme la viabilité financière de l'envoi postal de certaines éditions de l'Arbre-PLUS, afin de continuer à rejoindre efficacement les producteurs qui privilégient les modes de communication traditionnels, tout en travaillant à élargir la liste d'envoi pour les éditions numériques
- Envisager la possibilité de moderniser le site Web du Syndicat afin de proposer des fonctionnalités qui répondent aux besoins des producteurs, rendre l'information plus facilement accessible et augmenter sa fréquentation
- Évaluer la pertinence d'intégrer, au sein de futures communications statutaires du Syndicat, une chronique périodique d'information économique portant sur l'évolution du marché du bois rond et des produits du bois

Axe 2

Des producteurs connus, informés et engagés

Objectif 6
Favoriser l'implication des producteurs dans leur vie démocratique

Au cours des dernières années, le Syndicat, comme nombre d'autres organisations professionnelles, sociales ou communautaires, doit faire face à une baisse de la participation des producteurs à ses différentes instances, que ce soit aux assemblées de secteurs ou à l'Assemblée générale annuelle. Pourtant, une participation accrue des producteurs à la gestion de leur office est essentielle afin de garantir sa pertinence, s'assurer que les décisions reflètent leurs besoins réels, et de renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement envers la mission collective de l'organisation. Par ailleurs, renforcer la participation des producteurs aux formations offertes par le Syndicat permet de favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières ainsi que d'accroître la capacité des producteurs à valoriser pleinement le potentiel de leurs boisés.

Indicateur 1

Nombre cumulé de producteurs aux formations, assemblées de secteur et générale

Référence : 468 (2024)

Cibles 1



Indicateur 2

Taux de participation des délégués à l'Assemblée générale annuelle

Référence : 70 % (2025)

Cibles 2

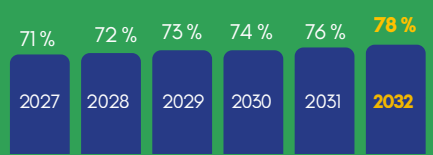

Pistes de solution

- Recourir davantage aux outils technologiques pour sonder les producteurs sur les sujets qui les intéressent et qu'ils souhaitent voir abordés en marge de l'Assemblée
- Pérenniser le recours à une solution technologique et une firme externe pour permettre aux producteurs et délégués qui le souhaitent de participer à l'Assemblée générale annuelle à distance
- S'inspirer de l'expérience passée afin d'apporter des ajustements et d'améliorer l'expérience de participation en ligne pour l'Assemblée générale annuelle et l'Assemblée de secteur de la Montérégie
- Recourir davantage aux réseaux sociaux pour faire la promotion des assemblées et formations
- Transmettre davantage d'informations aux producteurs en amont de l'Assemblée générale annuelle, notamment en lien avec les projets de règlement, les résolutions proposées, et celles refusées
- Poursuivre la modernisation du déroulement des assemblées (allègement des procédures et de l'ordre du jour, encadrement des interventions, etc.) afin de réduire la durée, la lourdeur, tout en préservant le caractère démocratique et en répondant aux attentes des producteurs
- Explorer les occasions d'intégrer les informations relatives aux formations aux différentes initiatives destinées aux producteurs forestiers, notamment celles des agences de mise en valeur, dans le but d'en accroître la visibilité et le rayonnement

Axe 3

Une organisation moderne au service des producteurs

Objectif 7
Poursuivre la modernisation du cadre réglementaire

L'Office doit veiller à faire évoluer son cadre réglementaire afin qu'il soit souple et bien adapté à la réalité des producteurs forestiers d'aujourd'hui. Au cours des dernières années, et suite aux recommandations de la Régie, le Syndicat a déjà amorcé un effort de modernisation réglementaire. Celui-ci a toutefois pris un certain retard, notamment en raison de démarches en cours au niveau national concernant la notion de définition de producteur. Le Syndicat devra s'assurer, dans les premières années couvertes par la planification stratégique, de compléter ce processus de modernisation. Il devra par la suite s'assurer de mettre en place un mécanisme pour s'assurer d'une mise à jour plus fréquente de son cadre réglementaire, afin de mieux accompagner les efforts de mise en valeur durable, de s'adapter aux enjeux actuels du secteur et de renforcer l'efficacité de l'action collective. Cet effort pourrait s'incarner par le dépôt sur une base régulière d'un projet de règlement omnibus.

Indicateur 1

Taux de révision des règlements de l'Office

Référence : 33 %, 3/9 (2026)

Cibles 1



Indicateur 2

Nombre de projets de règlement omnibus d'amélioration continue

Cibles 2

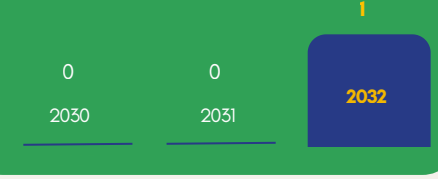

Pistes de solution

- Actualiser le calendrier de modernisation du cadre réglementaire pour prendre compte de certaines contraintes opérationnelles et veiller à son respect, dans la mesure du possible
- S'assurer, dès la conclusion du processus de modernisation d'un règlement, d'entreprendre les démarches nécessaires à l'amorce du prochain chantier réglementaire (identification des règlements à moderniser, obtention du mandat du conseil d'administration, planification des travaux, etc.)
- Mettre en place, une fois l'ensemble des règlements de l'Office actualisés, un processus d'actualisation continu du cadre réglementaire, qui pourrait comprendre la création d'un comité sur l'innovation réglementaire, une consultation périodique des producteurs, et la présentation, idéalement aux trois ans, d'un projet de règlement omnibus visant à améliorer le cadre réglementaire, au regard des opportunités identifiées, de l'évolution des attentes des producteurs, des pratiques et des marchés



Axe 4

Un leadership assumé dans la filière forestière et au-delà

Objectif 8
Renforcer la concertation entre les partenaires de la filière forestière

Une concertation accrue entre les différents acteurs de la filière forestière est nécessaire afin de mieux coordonner les efforts, favoriser une mobilisation optimale des bois et assurer une plus grande exploitation de la possibilité forestière du territoire. Les relations avec certains partenaires se sont tendues au cours des dernières années, en raison de désaccords entourant l'adoption de la mise en marché collective. Maintenant que cette décision est prise, il importe de favoriser un nouveau départ et une collaboration accrue entre les différents maillons de la chaîne, dans une perspective de développement commun de la filière. Cette collaboration est plus que jamais nécessaire pour traverser la crise tarifaire. Par ailleurs, une implication soutenue au sein de la Fédération des producteurs forestiers du Québec demeure essentielle afin de faire progresser les enjeux qui concernent les producteurs forestiers, mais qui dépassent le cadre d'intervention régional du Syndicat.

Indicateur

Nombre annuel cumulé de rencontres ou représentations stratégiques

Référence : 56 (2025)

Cibles

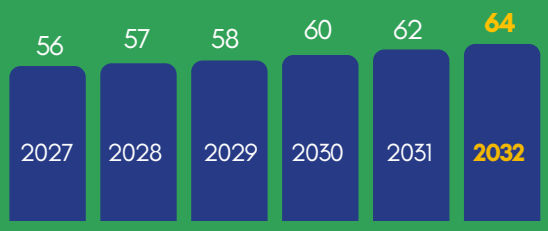

Note

27 rencontres régionales en 2025 (acheteurs, agences, transporteurs, Domtar, groupements, etc.)

28 rencontres nationales en 2025 (instances de la FPFQ)

Pistes de solution

- Proposer la mise en place de rencontres statutaires annuelles ou biannuelles avec les agences de mise en valeur régionales sur le territoire
- Réactiver une consultation Syndicat-groupements-entrepreneurs forestiers afin d'adresser des enjeux spécifiques de mise en marché sur le territoire
- Proposer la mise en place d'au moins une initiative conjointe entre le Syndicat et les acheteurs du territoire afin de stimuler la mise en marché
- Engager un dialogue avec les transporteurs actifs en Montérégie afin d'examiner les mesures qui pourraient être mises en oeuvre afin d'améliorer la couverture du territoire de la Montérégie-Ouest
- Amorcer le dialogue sur le renouvellement des conventions de transport ou de mise en marché plus tôt afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et des dénouements rapides
- Augmenter la fréquence des rencontres avec les acheteurs (ou leur représentant) pour identifier plus rapidement les problématiques de mise en marché et les opportunités potentielles relatives au développement durable de l'ensemble de la filière et sa vitalité économique
- Encourager l'adoption progressive d'une approche davantage axée sur le développement global de la filière et la recherche de gains mutuels, plutôt que sur les intérêts sectoriels individuels
- Maintenir une participation active du Syndicat aux travaux de la FPFQ afin de porter les enjeux régionaux dans les discussions nationales : statut agricole du bois, développement éolien, principe de résidualité de la forêt publique, lutte aux espèces envahissantes, crédits carbone, allégement du fardeau réglementaire, utilisation du bois québécois dans la construction, etc.

Axe 4

Un leadership assumé dans la filière forestière et au-delà

Objectif 9
Renforcer la présence auprès des décideurs régionaux

La réglementation municipale en matière d'abattage d'arbre peut avoir un impact non-négligeable sur la capacité des producteurs forestiers d'exploiter le plein potentiel de leurs boisés. Ces réglementations peuvent, par exemple, ajouter des démarches administratives, des exigences coûteuses ou difficilement atteignables pour procéder à une récolte. Le Syndicat peut et doit intervenir lorsqu'une réglementation trop stricte est proposée. Mais il doit également outiller ses producteurs, et travailler en amont avec le monde municipal pour faire reconnaître davantage la sylviculture durable comme méthode de conservation de la nature et favoriser l'adoption de règles qui tiennent compte des défis terrain et soutiennent la mise en valeur des boisés privés. Il doit agir dans le respect de sa capacité, compte tenu du nombre de municipalités régionales de comté (MRC) présentes sur le territoire. Par ailleurs, considérant leur rôle tant sur le plan local que national, les députés provinciaux constituent également des acteurs avec lesquels des liens doivent être créés et entretenus au cours des prochaines années.

Indicateur

Nombre de MRC et députés provinciaux rencontrés chaque année

Référence : 1 (2025)

Cibles

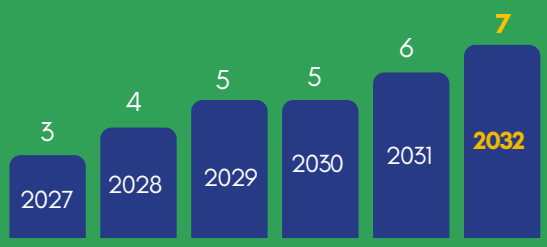

Note

1 MRC rencontrée en 2025
MRC des Sources

Aucun député provincial rencontré en 2025

Pistes de solution

- Procéder à une tournée de rencontres à l'intention des nouveaux députés provinciaux sur le territoire du Syndicat dans la foulée de l'élection provinciale du 5 octobre 2026
- Produire un document d'information et de propositions pour outiller les producteurs forestiers qui voudraient faire des représentations individuelles auprès des municipalités et MRC
- Produire un document explicatif à l'intention des MRC à propos de l'exploitation durable et responsable de la forêt privée, contenant des recommandations à incorporer à une éventuelle modernisation de leur réglementation, en collaboration et en cohérence avec les agences de mise en valeur régionales
- Mettre davantage de l'avant la certification Forest Stewardship Council® (NC-FM/COC-004614) en matière d'aménagement durable des forêts portée par le Syndicat et les groupements forestiers auprès des élus du territoire
- Solliciter des rencontres avec les porteurs de dossier, en priorisant les MRC engagées ou qui souhaitent s'engager dans un processus de modernisation de leur encadrement, ou les MRC dans lesquelles des enjeux ont été rapportés par les producteurs
- Profiter des rencontres pour sensibiliser les MRC aux impacts négatifs des hausses importantes de la taxation de la valeur foncière sur les activités forestières
- Proposer la tenue d'un sommet MRC – Forêt privée, qui regrouperait les représentants des MRC, du Syndicat, mais également des Groupements forestiers, et des acheteurs ainsi que des agences régionales de mise en valeur
- Maintenir la politique d'implication active du Syndicat dans les forums municipaux pertinents, comme les comités consultatifs sur l'agriculture des MRC du territoire, ou les processus de développement de PDZA par les MRC, et solliciter également les producteurs et alliés régionaux pour s'assurer une représentation adéquate des intérêts de la filière
- Mobiliser activement les producteurs d'une région concernée pour prévenir des changements réglementaires qui seraient nuisibles à la production forestière, si nécessaire

Tableau synoptique

La planification stratégique en un clin d'oeil

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉF.	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Objectif 1 Réussir l'implantation de la mise en marché collective du bois de sciage sapin-épinette	*Taux de satisfaction des producteurs*	*N.A.*	*60 %*	*62 %*	*64 %*	*66 %*	*68 %*	***70 %***
Objectif 2 Optimiser l'octroi et le suivi des contingents pour le bois de pâtes et papiers	*Taux d'utilisation des contingents pour le produit de la pâte*	*89 %*	*90 %*	*91 %*	*92 %*	*93 %*	*94 %*	***95 %***
Objectif 3 Stimuler la récolte des essences sous-exploitées	*Volume annuel récolté de feuillus durs et d'autres résineux dans le Sud du Québec*	*294 936 mcs*	*297 000 mcs*	*300 000 mcs*	*303 000 mcs*	*306 000 mcs*	*310 000 mcs*	***315 000 mcs***
	Volume annuel récolté en Montérégie	*114 680 mcs*	*116 000 mcs*	*117 000 mcs*	*119 000 mcs*	*121 000 mcs*	*123 000 mcs*	***125 000 mcs***
Objectif 4 Actualiser le profil des propriétaires forestiers pour mieux comprendre leurs besoins	*Nombre cumulatif de mesures d'appropriation mises en œuvre*	*N.A.*	*2*	*4*	*6*	*8*	*10*	***12***
Objectif 5 Maintenir une communication proactive avec les producteurs forestiers	*Nombre annuel cumulé de communications à l'endroit des producteurs*	*93*	*93*	*94*	*95*	*96*	*98*	**100**
	Évolution de l'audience des communications numériques	*6 182*	*6 250*	*6 500*	*7 000*	*7 500*	*8 000*	***8 500***
Objectif 6 Favoriser l'implication des producteurs dans leur vie démocratique	*Nombre cumulé de producteurs aux formations, Assemblées de secteur et générale*	*468*	*475*	*500*	*525*	*550*	*575*	**600**
	Taux de participation des délégués à l'Assemblée générale annuelle	*70 %*	*71 %*	*72 %*	*73 %*	*74 %*	*76 %*	***78 %***
Objectif 7 Poursuivre la modernisation du cadre réglementaire	*Taux de révision des règlements de l'Office*	*33 %*	*56 %*	*78 %*	***100 %***	-	-	-
	Nombre de projets de règlement omnibus d'amélioration continue	*N.A.*	-	-	-	0	0	***1***
Objectif 8 Renforcer la concertation entre les partenaires de la filière forestière	*Nombre annuel cumulé de rencontres ou représentations stratégiques*	*56*	*56*	*57*	*58*	*60*	*62*	***64***
Objectif 9 Renforcer la présence auprès des décideurs régionaux	*Nombre de MRC et députés provinciaux rencontrés chaque année*	*1*	*3*	*4*	*5*	*5*	*6*	***8***

Annexe

Données clés pour le suivi de la planification stratégique

OBJECTIF	DONNÉE(S) À COMPTABILISER	NOTES
Objectif 1 Taux de satisfaction des producteurs	Pourcentage de satisfaction global exprimé par les producteurs envers la mise en marché collective	Acheminer un sondage aux producteurs au plus tard le 1er mars de chaque année suivant l'entrée en vigueur de la mise en marché collective et comptabiliser les résultats au plus tard le 1er avril **MÉCANISME À METTRE EN PLACE**
Objectif 2 Taux d'utilisation des contingents pour le produit de la pâte	Nombre de contingents émis pour chaque essence Nombre de contingents utilisés pour chaque essence	Réaliser, au plus tard le 1er avril de chaque année, une recension des données relatives à l'année précédente Données déjà comptabilisées (rapport annuel) **MÉCANISME DE SUIVI DÉJA EXISTANT**
Objectif 3 Volume annuel récolté de feuillus durs et d'autres résineux dans le Sud du Québec, Volume annuel récolté en Montérégie	Volume de feuillus durs mis en marché Volume d'autres résineux mis en marché Volume de bois mis en marché en Montérégie (global)	Réaliser, au plus tard le 1er avril chaque année, une recension des données relatives à l'année précédente Données déjà comptabilisées (rapport annuel) **MÉCANISME DE SUIVI DÉJA EXISTANT**
Objectif 4 Nombre cumulatif de mesures d'appropriation mises en œuvre	Toute mesure mise en oeuvre en lien avec l'analyse du portrait réalisé par la FPFQ	Documenter en temps réel chaque action réalisée et en faire une recension pour l'année précédente au plus tard le 1 mars de chaque année **MÉCANISME À METTRE EN PLACE**
Objectif 5 Nombre annuel cumulé de communications à l'endroit des producteurs, Évolution de l'audience des communications numériques	Nombre d'infolettres, d'Arbre-PLUS, de publications Facebook, de sondages, de communiqués de presse Nombre d'adresses dans la liste d'envoi courriel du Syndicat Nombre d'abonnés à la page Facebook du Syndicat	Communications : Réaliser, au plus tard le 1er avril de chaque année, une recension exhaustive des données relatives à l'année précédente **MÉCANISME À METTRE EN PLACE** Audience numérique : Comptabiliser le nombre d'adresses courriels figurant dans la liste d'envoi du Syndicat ainsi que le nombre d'abonnés sur la page Facebook au 31 décembre de chaque année (ou avant les Fêtes) **MÉCANISME À METTRE EN PLACE**
Objectif 6 Nombre cumulé de producteurs aux formations, assemblées de secteur et générale, Taux de participation des délégués à l'Assemblée générale annuelle	Nombre de participants aux assemblées de secteur Nombre de participants à l'Assemblée générale annuelle Nombre de producteurs participant aux formations Nombre de délégués élus Nombre de délégués présents à l'Assemblée générale annuelle	Assemblées : Après chaque assemblée, documenter le nombre de participants, le nombre de délégués élus, le nombre de délégués présents. Recenser ces données au plus tard le 1er juin de l'année en cours **MÉCANISME À METTRE EN PLACE** Formations : Données déjà comptabilisées pour le rapport annuel **MÉCANISME DE SUIVI DÉJA EXISTANT**
Objectif 7 Taux de révision des règlements de l'Office, Nombre de projets de règlement omnibus d'amélioration continue	Nombre de règlements différents ayant fait l'objet d'une mise à jour Nombre de projets réglementaires omnibus adoptés	Faire la recension, après chaque Assemblée générale annuelle, des règlements adoptés en lien avec cet objectif **MÉCANISME À METTRE EN PLACE**
Objectif 8 Nombre annuel cumulé de rencontres ou représentations stratégiques	Nombre de rencontres entre le président, un administrateur, ou le directeur général et un acheteur, le CIFQ, l'AQTBE, un groupement forestier, une agence de mise en valeur Nombre de participations aux instances de la FPFQ	Réaliser, au plus tard le 1er mars de chaque année, une recension exhaustive des données relatives à l'année précédente dans l'agenda des personnes concernées **MÉCANISME À METTRE EN PLACE**
Objectif 9 Nombre de MRC et députés provinciaux rencontrés chaque année	Nombre de rencontres entre le président, un administrateur, ou le directeur général et un député provincial, ou un représentant d'une MRC	Réaliser, au plus tard le 1er mars de chaque année, une recension exhaustive des données relatives à l'année précédente dans l'agenda des personnes concernées **MÉCANISME À METTRE EN PLACE**